



Les travailleur-euses de la construction se battent pour leur convention nationale (CN) et contre la poursuite de la dérégulation du temps de travail

La fin de l'année sera marquée par l'expiration de la convention nationale (CN) du secteur principal de la construction. Les parties (à la convention) doivent maintenant de nouveau se mettre d'accord sur une convention. Après cinq tours de négociations, il apparaît que les positions des syndicats – Unia et Syna – et de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) divergent fortement.

Alors que les syndicats demandaient concrètement une meilleure protection de la santé dans la construction, moins de stress et une indemnisation correcte du temps de travail non payé, les entrepreneurs ont lancé une attaque frontale contre les conditions de travail des employé-es de la construction. La SSE souhaite ainsi faire sauter les dispositions en vigueur en matière de temps de travail. Si l'on en croit les entrepreneurs, les journées de travail de 12 heures et les semaines de travail de 58 heures devraient à l'avenir être monnaie courante. Ces exigences ne sont pas seulement contraires à la loi sur le travail. Elles auront également pour conséquence que les journées sur le chantier seront encore plus longues et plus dures, et justement en été, lors des plus fortes chaleurs. La SSE lie en outre l'augmentation des salaires réels à la condition que les syndicats acceptent la dérégulation du temps de travail.

Or, les travailleur-euses du bâtiment ne sont pas prêt-es à accepter un tel accord. Ils et elles refusent d'être acculé-es à devoir supporter, sans pouvoir réagir, les effets négatifs d'un tel accord sur leur santé et leur vie sociale. Ils et elles se défendent en faisant front commun avec les syndicats et ont appelé à des journées de protestation dans toute la Suisse. La première a eu lieu le 17 octobre au Tessin. Le 1^{er} novembre, les travailleur-euses du bâtiment se mettront également en grève à Bâle et descendront dans la rue. Les travailleur-euses du bâtiment espèrent que les entrepreneurs abandonneront finalement leurs exigences radicales et ouvriront la voie à un accord et à la conclusion d'une nouvelle convention.

Le PS Suisse se solidarise avec la protestation des travailleur-euses de la construction. Il est inacceptable que les entrepreneurs veuillent imposer des conditions de travail qui seraient appliquées au mépris et au préjudice de la santé et de la vie sociale des travailleur-euses et qui enfreindraient clairement le droit du travail en vigueur. Le PS Suisse se solidarisera également avec des mesures de lutte plus larges si la SSE ne répond pas aux revendications légitimes des syndicats.

Le PS Suisse critique également le fait que la SSE ait déjà imposé à ses membres, il y a un an, un régime de vide conventionnel. La SSE va jusqu'à affirmer que cela n'aurait pas d'impact négatif sur les conditions de travail réelles dans le secteur. Par sa démarche, la SSE remet en question et en péril les fondements mêmes d'un système de partenariat contractuel qui fonctionne et elle risque de déclencher une crise supplémentaire dont les conséquences seraient dévastatrices pour l'ensemble de l'économie.